



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2006/L.1/Add.1
FCCC/KP/CMP/2006/L.1/Add.1
16 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Douzième session

Nairobi, 6-17 novembre 2006

Point 12 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION
DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO**

Deuxième session

Nairobi, 6-17 novembre 2006

Point 22 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

**Adoption du rapport de la deuxième session
de la Conférence des Parties agissant comme**

réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Projet de rapport de la douzième session de la Conférence des Parties

Rapporteur: M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana)

**Projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Rapporteur: M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana)

Additif

I. Réunion de haut niveau

(Point 9 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

(Point 19 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto)

1. La réunion de haut niveau commune à la douzième session de la Conférence des Parties et à la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la COP/MOP à la 2^e séance de la Conférence des Parties et à la 5^e séance de la COP/MOP, le 15 novembre.

2. Après avoir souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes, le Président a rappelé que les données disponibles montraient que les changements climatiques devenaient l'un des plus grands défis de l'histoire de l'humanité et auraient des conséquences économiques, sociales et environnementales dévastatrices, en particulier dans des régions vulnérables du monde telles que l'Afrique. Ces conséquences entraveraient encore l'aptitude de l'Afrique à éliminer la pauvreté et la faim, et à atteindre ses objectifs du Millénaire pour le développement. Il était vraiment regrettable que des pays tels que le Kenya, qui n'avaient pas fait grand-chose dans le passé pour causer des changements climatiques, étaient particulièrement exposés. Cependant, en raison de l'esprit de coopération qui avait continué de se manifester pendant les négociations en cours, il a dit qu'il pensait que des mesures réalistes et concrètes pour le présent et l'avenir étaient à portée de main. Des progrès considérables avaient déjà été accomplis au cours de la Conférence et un consensus commençait à se dégager sur plusieurs autres questions importantes.

3. Parmi les questions abordées, l'adaptation était essentielle pour les pays africains. Néanmoins, de nombreuses contraintes limitaient leur capacité à s'adapter de façon efficace. La Conférence pouvait prendre un caractère historique, non seulement parce qu'elle était la première de son genre qui se déroulait en Afrique subsaharienne, mais également parce que la communauté internationale était sur le point de lancer les activités du Fonds pour l'adaptation et de prendre des mesures concrètes en matière d'adaptation. Nairobi pouvait représenter le moment où l'on donnerait à l'adaptation l'attention qu'elle méritait, parallèlement à la poursuite des efforts d'atténuation. La Conférence pouvait également donner un signal positif pour l'avenir du mécanisme pour un développement propre (MDP) en agissant pour encourager une répartition équitable et plus large des projets au titre du MDP.

4. Le Président a relevé avec satisfaction que les délégués étaient prêts à discuter de questions qui avaient semblé être secondaires, telles que celles relatives aux engagements volontaires, aux petits États insulaires et aux populations autochtones. Il s'est également dit encouragé par l'enthousiasme des délégués de la jeunesse, qui voulaient s'investir de façon créative dans les questions de changement climatique. Il a terminé sa déclaration en demandant aux Parties de se rassembler pour former une véritable communauté internationale et d'assumer la responsabilité des manquements passés et actuels en matière d'environnement. Se référant à une déclaration du Secrétaire général des Nations Unies, le Président a dit que les Parties représentées à Nairobi devraient montrer, résolument et sans ambiguïté, que les dirigeants politiques du monde prenaient au sérieux les changements climatiques.

A. Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies

5. Pendant la cérémonie au cours de laquelle la bienvenue a été souhaitée aux participants, ceux-ci ont pu entendre un message du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Le texte de ce message est reproduit intégralement dans l'annexe du présent document.

B. Déclaration du Président du Kenya

6. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Secrétaire général des Nations Unies de sa présence à la Conférence, le Président du Kenya, M. Mwai Kibaki, a dit que l'Afrique devait faire face à certains des effets les plus graves des changements climatiques. Ceux-ci auraient des incidences importantes non seulement sur les écosystèmes du continent, mais également sur ses activités économiques, en particulier l'agriculture et le tourisme, qui étaient d'importantes sources de revenu pour de nombreuses économies africaines. Il était manifeste qu'une action en matière de changement climatique n'était pas une simple option, mais un impératif. La communauté internationale devait se mettre d'accord sur les solutions nécessaires aujourd'hui et non demain, et décider de leur mise en œuvre. Soulignant la nécessité d'une action commune mondiale, il a demandé instamment à tous les pays de ratifier le Protocole de Kyoto.

7. Pour les pays en développement, il était peu probable que l'action en matière de changements climatiques puisse être couronnée de succès en l'absence d'efforts délibérés pour soutenir les mesures qu'ils prenaient pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les pays pauvres, en particulier en Afrique, avaient besoin d'une aide pour investir dans d'autres façons de produire de l'énergie sans augmenter la quantité de dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère. À cette fin, il fallait soutenir les pays africains dans le domaine des économies d'énergie, en concevant de nouvelles normes d'efficacité pour les véhicules et en investissant dans une énergie propre qui soit renouvelable, engendre peu d'émissions de dioxyde de carbone et ait un coût abordable. Il importait aussi de faire en sorte que les pays en développement puissent aisément avoir accès aux informations sur les changements climatiques et bénéficier d'un soutien technologique et financier. Il était urgent de mettre au point les modalités et les mécanismes nécessaires pour que ces technologies soient plus largement utilisées. En outre, il fallait parachever le Fonds pour l'adaptation afin de faciliter l'accès des pays pauvres à des ressources financières; il convenait également de favoriser la mise en route de projets au titre du mécanisme pour un développement propre, afin que les pays en développement puissent en bénéficier d'une façon plus équitable.

8. Il a conclu en disant que la Convention et le Protocole de Kyoto constituaient de bonnes bases pour une action multilatérale. C'était maintenant qu'il fallait prendre des mesures véritables et significatives, qui profiteraient aux générations actuelle et future.

C. Déclaration du Secrétaire exécutif

9. Le Secrétaire exécutif a dit qu'il était incontestablement nécessaire d'agir d'urgence dans le domaine des changements climatiques. Comme le bien-être de l'humanité était en jeu, il était inacceptable de perdre du temps dans le déroulement du processus international relatif aux changements climatiques. À propos des discussions concernant un futur régime applicable aux changements climatiques, il a suggéré que la solution du problème ne résidait pas dans une limitation du développement économique ou des actions portant atteinte à la compétitivité nationale; il valait mieux créer des incitations qui favoriseraient une croissance plus écologique des économies et mettre en œuvre des mécanismes garantissant la disponibilité des ressources nécessaires. Le processus international relatif aux changements climatiques montrait qu'il était possible de mettre en place un régime qui encourageait des actions et donnait des résultats dans les domaines importants pour les pays en développement. Cependant, il nécessitait des signaux allant dans le bon sens, et la confiance et l'engagement sans réserve de tous.

10. La coopération en vue de la réduction des émissions constituait une solution peu coûteuse qui pouvait orienter la croissance économique dans un sens écologique, faciliter les transferts de technologies et engendrer des financements pour l'adaptation dans les pays en développement. Si la moitié des réductions d'émissions nécessaires d'ici 2050 pour lutter efficacement contre les changements

climatiques résultait d'investissements à l'étranger, il pourrait en résulter des investissements écologiques pouvant atteindre jusqu'à 100 milliards de dollars des États-Unis par an dans les pays en développement. Cela représentait moins d'un demi pour cent de la production des pays industrialisés. Si l'on pouvait obtenir ce résultat, on progresserait vers un pacte climatique autofinancé.

11. Le secrétariat de la Convention et les autres organismes des Nations Unies étaient résolus à soutenir les efforts accomplis par les Parties à cet égard, comme le montrait le lancement du cadre de Nairobi annoncé par le Secrétaire général dans sa déclaration. Étant donné que les Parties avaient choisi de faire face aux changements climatiques dans le contexte des Nations Unies, le secrétaire exécutif était convaincu qu'elles avaient l'intention de trouver une solution d'ensemble qui respectait les intérêts de toutes les Parties.

D. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement

12. M. Moritz Leuenberger, Président de la Confédération Suisse, a également fait une déclaration au cours de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau.

13. Il a mis l'accent sur la nécessité de conjuguer les efforts de tous pour s'adapter aux effets des changements climatiques, en prenant des mesures pour prévenir un réchauffement planétaire futur. Pour accroître les ressources financières disponibles à cet effet, il a proposé d'instituer une taxe internationale sur le carbone, payée par les particuliers et les entreprises et reposant sur le principe «pollueur-payeur». Une telle taxe aurait deux objectifs: elle encouragerait ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et elle permettrait de disposer de ressources suffisantes et fiables pour financer l'adaptation. Après avoir rappelé aux Parties que les changements climatiques se moquaient des frontières, il leur a demandé de dépasser leurs intérêts économiques et nationaux divergents et de trouver une méthode commune pour faire face au défi mondial des changements climatiques.

E. Déclarations des ministres et des autres chefs de délégation

[à compléter]

II. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 10 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

(Point 20 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties au Protocole de Kyoto)

A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

14. Lors de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau commune à la Conférence des Parties et à la COP/MOP, tenue le 15 novembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un vice-président de la Banque mondiale, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique¹.

¹ Une déclaration du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a été distribuée aux Parties sous la forme d'un document imprimé.

B. Déclarations des organisations intergouvernementales

[à compléter]

C. Déclarations des organisations non gouvernementales

[à compléter]

Annexes

[à compléter]
